

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N°. 28041706

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de DAKAR,
le 17/04/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36002054
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/kWh
- Rapport TC : 250/5 (A) /Rapport TP : 1/1 (V)
- Classe : 0,5S Année : 2021
- Calibre : 3x32A/100 - 230/400 : 1(10)A Fréquence : 50Hz
- Indexes : k1 1.655.87 kWh k2 1.7611. kWh (k1+k2) 17.2998 kWh Pmax 6,4 KW

Installé et utilisé par Mr PSADOBAB Services

à l'adresse Sacré Cœur, Kew Gogni

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistant

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier
Plombs falsifiés
Autres plombs

2495422 c/c 2126 82
 249844 RAT
 245223 couvercle sup

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

- B1 – Circuit du compteur
Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

DAS

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

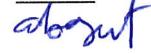
ENERGIE EXPRESS



SENELEC



CLIENT



Protocole d'étalonnage des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 17/04/2025 à 18H29L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
3600.2054 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : BABO BAB Services
- Raison Social :
- Adresse : Saint Cœur Cité Keur Gorgui
- Type de compteur : HKF 300
- Compte de contrat : 26001653663

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 25.04.17.06 du 17/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

 CONFORME NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT